



LISTE D'APTITUDE

Sur notre site, un tract sur la liste d'aptitude de B en A.

IMPORTANT : pour la 1ère fois cette année toutes les spécialités sont ouvertes à l'ensemble des agents et ce, quelle que soit la filière d'origine

Date limite le 13 septembre !!!!



PRIME DE RESTRUCTURATION ET RAN

Extrait de la note 2013/08/5082 du 20 août 2013

Définition de la résidence administrative

L'arrêté ministériel du 4 février 2009 dispose que "la notion de résidence administrative s'entend au sens du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des *personnels civils sur le territoire métropolitain de la France...*".

Or, l'article 4 du décret de 28 mai 1990 modifié, définit la résidence administrative comme "le territoire de la commune sur lequel se situe le service où l'agent est affecté".

Il ressort de ces dispositions que peuvent bénéficier de la PRS, les agents contraints de changer de commune d'affectation dans le cadre de la restructuration de leur service ou suite à la suppression de leur emploi.

Mise en place des RAN

La notion de résidence d'affectation nationale, règle interne de gestion des demandes de mutation des agents de la DGFIP, n'est pas de nature à remettre en cause la définition énoncée supra. Dès lors, cette notion n'a aucune incidence sur l'éligibilité à la PRS.

Ainsi, un agent contraint de changer de commune d'affectation dans le cadre de la restructuration de son service peut prétendre au versement de la PRS dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 4 février 2009 précité, y compris si le changement de commune intervient à l'intérieur d'une même RAN.

CATÉGORIE C - FGP

RÉINTÉGRATION EN L'ABSENCE DE MOUVEMENT À EFFET DU 1^{ER} MARS 2014

La traditionnelle note de service, paraissant en juillet, qui organisait le cycle de mutations des agents de la filière gestion publique pour l'année à venir, n'existe plus.

Ainsi dans l'attente de la tenue cet automne du groupe de travail sur le sujet, les demandes de réintégration seront traitées au fil de l'eau en fonction des situations.

Un retour immédiat dans un département ouvert (Seine Saint Denis par exemple) est tout à fait possible.

Pour la province, ça se complique !

L'équipe militant FO DGFIP 44 est à votre disposition pour

vous épauler si vous (ou des collègues de votre entourage) êtes dans ce cas.

CATÉGORIE C

RECRUTEMENT DE PACTE SUR EMPLOIS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES AUX FINANCES PUBLIQUES EN 2013

La DGFIP recrutera 120 emplois administratifs, ainsi que 40 emplois techniques, par voie de PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, hospitalières et de l'État) en 2013. La date limite de candidature est fixé au 20 septembre 2013.

À l'issue de la sélection, le candidat se verra proposer à compter du 1^{er} décembre 2013 un contrat de droit public. Au terme de ce contrat, l'agent pourra être titularisé dans le corps des agents administratifs ou techniques des finances publiques. Ce recrutement est ouvert aux candidats âgés de 16 à 25 ans révolus, sortis du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue.

Pour mémoire, évolution des recrutements de PACTE à la DGFIP au cours des 3 dernières années :

Année	PACTE administratifs	PACTE Techniques
2013	120	40
2012	139	21
2011	133	27

CATÉGORIE C - FGP

AFFECTATION DES ERD SUR RAN

Des travaux conduisant à traduire l'affectation nationale et locale actuelle des agents issus de la filière gestion publique au format RAN et mission/structure sont en cours. Il s'agit pour l'Administration de transférer les données de GAP à AGORA SIAM. Cette opération est conduite par la Direction Générale, en liaison étroite avec les services RH locaux, afin de fiabiliser les données. La période de test en centrale a d'ores et déjà détecté les premières anomalies.

Une note de service, précisant la nature des travaux et leur calendrier, est prévue à l'automne.

La note – attendu avant l'ouverture des GT Mutations prévus le 9 octobre prochain - devrait préciser les modalités d'affectation en fonction des différentes RAN ainsi que la date d'alimentation de l'information dans AGORA.

Cette affectation au nouveau format sera communiquée à chaque agent B et C afin qu'il puisse participer au mouvement du 1^{er} septembre 2014 en toute connaissance de ces éléments.

**BONNE RENTREE À TOUS
& BIENVENUE AUX
NOUVEAUX ARRIVANTS !**

